

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 9 avril 2018 – 20 heures

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENNAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Jean-Claude DANET, Laurent GUILLEMIN, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Dominique BARBOT

Madame Géraldine GERIN

Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX

Pouvoir de Monsieur Jean LEFEVRE à Monsieur Michel SAUTEREAU

Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal. Il indique également qu'aucune subvention n'a été notifiée depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Anne-Marie DUMONT, conseillère régionale déléguée au handicap, conviée le 16 mars dernier à participer aux inaugurations de la voie sécurisée d'accès aux écoles et des vestiaires de football, qui remercie la municipalité pour son accueil.

La présidente de l'AFM TELETHON remercie au nom des malades et de leur famille tous les participants à l'édition 2017 du TELETHON, et leur donne rendez-vous en décembre 2018 !

Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale accepte la demande du Conseil Municipal de Neuvy d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2018-2019.

Madame Perrine GOULET, députée de la Nièvre a interpellé par courrier Monsieur le Ministre de l'Education Nationale au sujet de la fermeture de classes dans plusieurs écoles de sa circonscription, au nombre desquelles figure l'école élémentaire de Neuvy. Monsieur Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre a également interpellé les services de l'Education Nationale à ce sujet, et assure la commune de son soutien.

Madame SOLLOGOUB-THOLLENNAZ indique avoir reçu une réponse au courrier qu'elle avait adressé le 19 mars dernier à Madame la Directrice Académique, qui en retour, dément toute logique comptable au détriment des écoles rurales ...

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes locales fixés en 2017, et qui n'ont pas évolué depuis 2008. Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

	Bases notifiées	Taux appliqués par l'Assemblée délibérante	Produit voté par l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	2 003 000	10.52 %	210 716 €
Taxe foncière (bâti)	1 430 000	17.04 %	243 672 €
Taxe foncière (non bâti)	39 100	54.79 %	21 423 €
			475 811 €

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 conformes aux comptes administratifs:

Budget Commune :

▪ Section de fonctionnement

Dépenses : 1 234 115,84 €
Recettes : 1 708 443,16 € + report 2016 206 694,38 € = 1 915 137,54 €
Soit un excédent de 681 021,70 €

▪ Section d'investissement

Dépenses : 920 610,11 €
+ RAR 110 879,80 € = 1 031 489,91 €
Recettes : 511 561,39 € + report 2016 230 509,18 € = 742 070,57 €
+ RAR 151 558,50 € = 893 629,07 €
Soit un déficit de 178 539,54 € avec RAR, un déficit de 137 860,84 € (besoin de financement)

Budget Assainissement :

- Section de fonctionnement
Dépenses : 24 275,92 €
Recettes 55769,94 € + report 2016 66 334,67 € = 122 104,61 €
Soit un excédent de 97 828,69€

- Section d'investissement
Dépenses : 74 767,15 €
+ RAR 197 693,15 € = 272 460,30€
Recettes : 113 325,54 € + report 43 315,29 € = 156 640,83 €
+ RAR 110 149,60 € = 266 790,43 €

Soit un excédent 81 873,69 € avec RAR, un déficit de 5 669,87 € (*besoin de financement*)

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. La présidence de la séance est laissée à Monsieur Thierry ARLETTAZ, Adjoint au Maire, pour présenter les comptes administratifs 2017 dressés par Monsieur Patrick BONDEUX:

Compte administratif principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		206 694,38		230 509,18		437 203,56
Opérations de l'exercice	1 234 115,84	1 708 443,16	920 610,11	511 561,39	2 154 725,95	2 220 004,55
TOTAUX	1 234 115,84	1 915 137,54	920 610,11	742 070,57	2 154 725,95	2 657 208,11
Résultats de clôture		<i>681 021,70</i>	<i>178 539,54</i>			<i>502 482,16</i>
Restes à réaliser			110 879,80	151 558,50	110 879,80	151 558,50
TOTAUX CUMULES	1 234 115,84	1 915 137,54	1 031 489,91	893 629,07	2 265 605,75	2 808 766,61
Résultats définitifs		681 021,70	137 860,84			543 160,86

Compte annexe pour le service de l'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		66 334,67		43 315,29		109 649,96
Opérations de l'exercice	24 275,92	55 769,94	74 767,15	113 325,54	99 043,07	169 095,48
TOTAUX	24 275,92	122 104,61	74 767,15	156 640,83	99 043,07	278 745,44
Résultats de clôture		<i>97 828,69</i>		<i>81 873,68</i>		<i>179 702,37</i>
Restes à réaliser			197 693,15	110 149,60	197 693,15	110 149,60
TOTAUX CUMULES	24 275,92	122 104,61	272 460,30	266 790,43	296 736,22	388 895,04
Résultats définitifs		97 828,69	5 669,87			92 158,82

Les comptes de résultats de l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2017 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire regagne l'Assemblée.

Il propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 681 021,70 € comme suit :

- 137 860,84 € en recettes d'investissement au compte 1068, destinés à combler le besoin de financement en investissement
- 543 160,86 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2017 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 97 828,69 €, comme suit :

- 5 669,87 € en recettes d'investissement au compte 1068 (comble le déficit)
- 92 158,82 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement : l'aménagement du Quai de Loire, l'embellissement de la salle des fêtes, des projets de réfections de voirie, la sécurisation et le stationnement rue des Vignerons, un aménagement pour le PAV à l'entrée Sud de la commune, notamment.

Par ailleurs, il informe les membres du Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève en 2018 à 30 010 €, soit une baisse de 25 % par rapport 2017. Il indique également que le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), n'est pas encore connu à ce jour, et sera minoré.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2018, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	2 143 176,88 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	1 600 016,00 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	543 160,86 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 143 176,86 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 212 916,40 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	110 879,80 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 323 796,20 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 172 237,70 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	151 558,50 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 323 796,20 €
TOTAL DU BUDGET 2018	
DEPENSES	3 466 973,06 €
RECETTES	3 466 973,06 €

7- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2018, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	122 958,61 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	30 799,79 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	92 158,82 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	122 958,61 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	161 878,39 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	197 693,15 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	359 571,54 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	249 421,94 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	110 149,60 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	359 571,54 €
TOTAL DU BUDGET 2017	
DEPENSES	482 530,15 €
RECETTES	482 530,15 €

8- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS / ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications au taux maximum du décret du 27 décembre 2005, actualisé pour 2018, soit une recette de 2 997,15 € (2017 : 2 894,30 €)

9- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE / ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum du décret du 26 mars 2002 actualisé pour 2018, soit une recette de 203 € (200 € en 2017).

10- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 1^{er} décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain s'est prononcé en faveur du maintien de la compétence action sociale, qui comprend notamment les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) agréés. L'ALSH extra-scolaire de Neuvy-sur-Loire est par conséquent concerné par ce transfert de compétence, effectif au 1^{er} janvier 2018. La commission intercommunale « action sociale », en collaboration avec la commission communale « jeunesse », s'est exprimée favorablement sur un projet de convention de prestation de service permettant de confier la gestion du service « ALSH extra-scolaire » à Neuvy, à la commune de Neuvy. La convention précise les modalités d'exécution de la prestation de service liant les deux collectivités, dont les principaux éléments sont les suivants :

- Objet : la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement agréé, situé sur la commune de NEUVY-SUR-LOIRE, établi durant les mercredis matins en période scolaire, les vacances scolaires de Printemps, les vacances scolaires d'été sur une durée de quatre semaines.
- Durée : la convention s'entend du 4 avril 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021.
- Modalités financières : la prestation est payée sur la base des frais réels établis au vu d'un décompte transmis à la Communauté de Communes par la commune au plus tard le 31 octobre de l'année d'exécution du service
- Modalités d'exécution et de suivi : une commission mixte de trois membres désignés par la Communauté et de trois membres désignés par la commune se réunira, au moins deux fois par an, pour faire le point sur la gestion du service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Monsieur Patrick BONDEUX, Madame Virginie DELAHAYE et Madame Alison PETIT, sont désignés comme représentants de la commune de Neuvy au sein de la commission mixte de suivi de la gestion du service.

11- AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL / KINESITHERAPEUTE

La commune de Neuvy a signé en mars 2016, un bail professionnel avec un kinésithérapeute pour occuper les locaux situés Place Alexandrine Semence. Le preneur à bail souhaite développer son activité et accueillir un autre professionnel de santé. Pour ce faire, il sollicite la location de la totalité des locaux. Le Conseil Municipal, à 1 Abstention et 12 voix Pour, décide de louer la totalité des locaux situés Place Alexandrine Semence et d'augmenter le loyer en conséquence.

12- DESIGNATION REPRESENTANT DES REPRESENTANTS AU SIAEP DE COSNE-SUR-LOIRE

Par délibération du 20 octobre 2017, Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ et Monsieur Bruno CAVOY ont été désignés comme représentants titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Cosne-sur-Loire. Il y a lieu de désigner un nouveau titulaire en remplacement de Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Patrick BONDEUX comme représentant titulaire au S.I.A.E.P. de Cosne-sur-Loire.

Questions diverses :

- Madame Virginie DELAHAYE s'interroge sur le lieu d'accueil des enfants à la rentrée scolaire dans le cadre de l'organisation probable d'un Centre de loisirs le mercredi matin, pendant les périodes scolaires. Monsieur le Maire indique que la question est à l'étude. Un travail sera mené sur le fond du dossier dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire indique qu'aucune réclamation n'a été portée sur le cahier de doléances.

La parole est donnée au public. Un administré souhaite savoir si le produit de la taxe d'habitation est effectivement compensé à l'euro prêt par l'Etat. Monsieur le Maire confirme que les notifications reçues en mairie l'indiquent. Par ailleurs, cet administré fait part de son inquiétude sur l'absence d'information concernant la construction d'une piscine de stockage de déchets nucléaires sur le site de Belleville-sur-Loire. Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique à l'initiative de SDN Berry-Giennois-Puisaye se tiendra à Boulleret le 21.04.2018 à 18h. Enfin, cet administré sollicite des informations sur une étude menée actuellement rue du Port au Bois. Il s'agit d'une étude sur la vitesse et le stationnement, comparable à celle réalisée rue des Vignerons.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Virginie DELAHAYE



Le Maire,
Patrick BONDEUX

